

**Direction Générale des Services
Pôle Pilotage, Administration et Communication
Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles**

Affaire suivie par : Laurianne SUANT
Téléphone : 01 69 47 37 90
Email : sagj@univ-evry.fr

DECISION

du 27 novembre 2024 portant proclamation des résultats des élections des représentants des usagers à la Commission de la Recherche

Date d'application : 27 novembre 2024

Le Président de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne

Vu le code de l'éducation, et en particulier les articles D719-7 et suivants ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne, et en particulier les articles 16, 24, 27, 41 et suivants ;
Vu l'arrêté DAJI/2022/151/D du 25 novembre 2022 de proclamation des résultats des élections des membres du Conseil d'Administration ;
Vu la décision DAJI/2022/152/D du 25 novembre 2022 de proclamation des résultats des élections des membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;
Vu la décision DAJI/2022/152/D du 25 novembre 2022 de proclamation des résultats des élections des membres de la Commission de la Recherche ;
Vu la décision DAJI/2024/98/D du 25 septembre 2024 portant organisation des élections des représentants des usagers au Conseil d'Administration, à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et à la Commission de la Recherche ;
Vu la décision DAJI/2024/103/D du 05 novembre 2024 modifiant la décision DAJI/2024/98/D du 25 septembre 2024 portant organisation des élections des représentants des usagers au Conseil d'Administration, à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et à la Commission de la Recherche ;
Vu l'arrêté DGS/2024/25/A du 18 novembre 2024 portant sur l'organisation de la campagne électorale pour les élections des représentants des usagers au Conseil d'Administration, à la Commission de la Formation et de Vie Universitaire et à la Commission de la Recherche ;
Vu la décision DAJI/2024/106/D du 24 novembre 2024 portant composition des bureaux de vote pour les élections des représentants des usagers au Conseil d'Administration, à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et à la Commission de la Recherche ;
Vu les procès-verbaux de dépouillement dressés le 26 novembre 2024.

DECIDE

Article 1 : Résultats de l'élection des représentants personnels et usagers à la Commission de la Recherche

I. Résultats du scrutin

Le mode de scrutin est un scrutin de liste à un tour sans panachage, avec répartition proportionnelle, les sièges restants à pourvoir étant attribués au plus fort reste.

• Collège G des représentants des doctorants – circonscription 2 : 2 sièges

Il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix obtenues contient de fois le quotient électoral. Le quotient électoral est le nombre de suffrages exprimés/le nombre de sièges à pourvoir.

Quotient électoral : $2/2 = 1$

Inscrits	Votants	Bulletins blancs ou nuls	Total des suffrages exprimés	Candidats	Voix obtenues	Sièges obtenus directement par rapport au quotient électoral	Reste	Sièges obtenus au plus fort reste	Elus
35	2	0	2	Au service de la recherche !	2	2	0	2	2

II. Proclamation des résultats à l'élection des représentants des usagers à la Commission de la Recherche

- Sont proclamés élus en qualité de représentants du collège des doctorants – circonscription 2 à la Commission de la Recherche :

Titulaires :

- Casimir LAMBONI
- Manon CONTRERAS

Article 2 : Proclamation des résultats

Les résultats ci-dessus proclamés seront affichés le 27 novembre sur tous les sites de l'Université.

Vincent BOUHIER

Président de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne

